

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

**N : 09/2014**

**Objet : Élections des adjoints au Maire**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

*Date de la convocation : 24 mars 2014    transmise le : 24 mars 2014*  
*Membres élus : 15                            en fonction : 15                            présents : 15*

Membres présents : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Christine ESPAGNET, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL, conseillers municipaux.

Membre absent excusé :

Membre absent non excusé :

Secrétaire de séance : Marianne LAGÜE

\* \* \*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,  
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre (4),

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

*Liste : « Avançons ensemble pour GRIGNOLS »*

- Françoise DUPIOL TACH
- Patrick CHAMINADE
- Bernard JAYLES
- Lucienne BIES

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **15**
- bulletins blancs ou nuls : **4** (3 blancs et 1 nul)
- suffrages exprimés : **11**
- majorité absolue : **6**

Ont obtenu :

Liste « Avançons ensemble pour GRIGNOLS » : **11** (onze) voix

La liste « Avançons ensemble pour GRIGNOLS » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- Madame Françoise DUPIOL TACH : 1<sup>er</sup> adjoint au Maire
- Monsieur Patrick CHAMINADE : 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire
- Monsieur Bernard JAYLES : 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire
- Madame Lucienne BIES : 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le 31 mars 2014.

LE MAIRE  
Jean Pierre BAILLÉ.